

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Obligatoire pour tout dossier	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Pré-demande en ligne sur : www.ants.gouv.fr + récapitulatif à IMPRIMER IMMÉDIATEMENT ou formulaire de demande disponible à la mairie du domicile (n°12100*01 : personne majeure / n°12101*02 : personne mineure)<input type="checkbox"/> Photo d'identité conforme aux normes en vigueur datant de moins de 6 mois, non découpée (bouche fermée, front dégagé, sans lunettes ni attache dans les cheveux)<input type="checkbox"/> ORIGINAL + COPIE d'un justificatif de domicile daté de moins d'1 an au nom du demandeur pour les personnes majeures (facture EDF, téléphone, gaz, eau, avis d'imposition, taxe d'habitation, assurance habitation, ordures ménagères, quittance de loyer établie par un organisme ; Ordures Ménagères)<ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> Si jeune majeur vivant chez ses parents : facture + attestation datée et signée d'un parent + original de la pièce d'identité du parent<input type="radio"/> Si personne hébergée depuis + de 3 mois : facture + attestation datée et signée de l'hébergeant + original de la carte d'identité ou du passeport de l'hébergeant
1ère demande	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 1 acte de naissance* avec filiation daté de moins de 3 mois ou 1 passeport en cours de validité si né(e) à Cholet pas nécessaire (relié à Comedec)
Renouvellement ou Perte Ou Vol ou changement d'état civil	<ul style="list-style-type: none">• Ancienne carte d'identité (si carte périmée depuis + 2 ans ou perte : acte de naissance* de moins de 3 mois ou passeport valide). Les cartes d'identité faites par des majeures sont valables 15 ans depuis le 01/01/2004.• Changement d'état civil : Acte de naissance* daté de moins de 3 mois<input type="checkbox"/> Perte ou vol de la CNI :<ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> Déclaration de vol à faire auprès de la gendarmerie / Déclaration de perte à faire auprès de la mairie ou sur www.service-public.fr<input type="radio"/> Timbre fiscal : à ce jour 25 euros (possibilité d'achat en ligne sur www.timbres.impots.gouv.fr, au bureau de tabac ou au Trésor Public)<input type="radio"/> Pièce avec photo (carte vitale, permis, carte d'abonnement, etc.) ou à défaut dernier avis d'imposition<input type="radio"/> Acte de naissance avec filiation daté de moins de 3 mois
Enfants mineurs	<p>Présence OBLIGATOIRE du mineur à partir de 12 ans au dépôt du dossier (prise d'empreinte)</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Si demande pour enfant mineur : CNI ou passeport du parent accompagnant + original du justificatif de domicile au nom des 2 parents<input type="checkbox"/> Si séparation ou divorce des parents : original du jugement pour autorité parentale<input type="checkbox"/> Si résidence alternée : présenter les ORIGINAUX des 2 justificatifs de domicile et des 2 pièces d'identité<input type="checkbox"/> Si nom d'usage pour les mineurs : autorisation écrite, datée et signée + pièce d'identité des 2 parents
Cas particuliers	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Justificatif de voyage (Réservation location ou billet avion) si CNI en 10+5 ans<input type="checkbox"/> Si tutelle : ORIGINAL du jugement + CNI et autorisation du tuteur(famille d'accueil c'est à la personne qui à la délégation de signature de se déplacer au rendez-vous)<input type="checkbox"/> Etrangers : certificat de nationalité française ou décret de naturalisation<input type="checkbox"/> Prise d'empreintes temporairement impossible : fournir un certificat médical (8 doigts hormis les pouces)

* **Les actes d'état-civil (naissance, mariage ou décès) demandés ne sont EN AUCUN CAS payants**

Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur www.service-public.fr

Pour une demande « passeport + carte d'identité », une seule pré-demande ou un seul formulaire est à remplir.

Mairies alentours équipées du système biométrique :

-Les Herbiers : 02.51.91.07.67

-St Fulgent : 02.51.42.62.26

-Montaigu : 02.51.09.21.21

-La Châtaigneraie : 02.51.69.60.41

-Mauléon : 05.49.81.17.00

-Beaupréau-en-Mauges : 02.41.71.76.60

-Chemillé-en-Anjou : 02.41.30.42.42

-Pouzauges : 02.51.57.01.37

-St André de la Marche : 02.41.55.32.07

-Clisson : 02.40.80.17.80

-Nantes : 02.40.41.90.00

-Angers : 02.41.05.40.00

-Cholet : 02.72.77.20.00

PRISE DE RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE auprès du service ACCUEIL de la mairie de Mortagne au 02.51.65.00.45 (taper 1).

La production des pièces justificatives est **OBLIGATOIRE !** Seuls les **ORIGINAUX** sont acceptés.

La **validité** des documents s'entend **AU JOUR DU RENDEZ-VOUS**.

Mise à jour le 7 décembre 2018

PASSEPORT

Obligatoire pour tout dossier	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Pré-demande en ligne sur : www.ants.gouv.fr + récapitulatif à IMPRIMER IMMÉDIATEMENT ou formulaire de demande disponible à la mairie du domicile (n°12100*01 : personne majeure / n°12101*02 : personne mineure)<input type="checkbox"/> Photo d'identité conforme aux normes en vigueur datant de moins de 6 mois, non découpée (bouche fermée, front dégagé, sans lunettes ni attache dans les cheveux)<input type="checkbox"/> ORIGINAL + COPIE d'un justificatif de domicile daté de moins d'1 an au nom du demandeur pour les personnes majeures (facture EDF, téléphone, gaz, eau ; avis d'imposition, taxe d'habitation ; assurance habitation ; quittance de loyer d'un organisme ; Ordures Ménagères)<ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> Si jeune majeur vivant chez ses parents : facture + attestation datée et signée d'un parent + original de la pièce d'identité du parent<input type="radio"/> Si personne hébergée depuis + de 3 mois : facture + attestation datée et signée de l'hébergeant + original de la carte d'identité ou du passeport de l'hébergeant<input type="checkbox"/> Timbre fiscal (achat en ligne sur www.timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac ou au Trésor Public) :<ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> 0 à 14 ans = 17€<input type="radio"/> 15 à 17 ans = 42€<input type="radio"/> 18 ans et + = 86€
1ère demande	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 1 acte de naissance* avec filiation daté de moins de 3 mois ou 1 carte d'identité en cours de validité si né(e) à Cholet pas nécessaire (relié à Comedec)
Renouvellement ou changement état civil	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Ancien passeport (si passeport périmé depuis + 2 ans ou perte : acte de naissance* de moins de 3 mois ou carte d'identité valide). Les cartes d'identité faites par des majeures sont valables 15 ans depuis le 01/01/2004.<input type="checkbox"/> Changement d'état civil : Acte de naissance* de moins de 3 mois<input type="checkbox"/> Perte ou vol de la CNI :<ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> Déclaration de vol à faire auprès de la gendarmerie / Déclaration de perte à faire auprès de la mairie ou sur www.service-public.fr<input type="radio"/> Pièce avec photo (carte vitale, permis, carte d'abonnement, etc.) ou à défaut dernier avis d'imposition
Enfants mineurs	<p>Présence OBLIGATOIRE du mineur à partir de 12 ans au dépôt du dossier et au retrait du passeport (prise d'empreintes)</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Si demande pour enfant mineur : CNI ou passeport du parent accompagnant + original du justificatif de domicile au nom des 2 parents<input type="checkbox"/> Si séparation ou divorce des parents : original du jugement pour autorité parentale<input type="checkbox"/> Si résidence alternée : présenter les ORIGINAUX des 2 justificatifs de domicile et des 2 pièces d'identité<input type="checkbox"/> Si nom d'usage pour les mineurs : autorisation écrite, datée et signée + pièce d'identité des 2 parents
Cas particuliers	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Si tutelle : ORIGINAL du jugement + CNI et autorisation du tuteur (famille d'accueil c'est à la personne qui à la délégation de signature de se déplacer au rendez-vous)<input type="checkbox"/> Etrangers : certificat de nationalité française ou décret de naturalisation<input type="checkbox"/> Prise d'empreintes temporairement impossible : fournir un certificat médical (8 doigts hormis les pouces)

* Les actes d'état-civil (naissance, mariage ou décès) demandés ne sont EN AUCUN CAS payants

Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur www.service-public.fr.

Pour une demande « passeport + carte d'identité », une seule pré-demande ou un seul formulaire est à remplir.